

Charte de l'OCA



Cette charte constitue le cadre de référence pour l'activité professionnelle au quotidien de tous les collaborateurs et collaboratrices de l'OCA. Les principes, valeurs et normes formulés dans cette charte fondent leurs actions concrètes présentes et à venir.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un organisme autonome spécialisé dans le domaine de l'asile, actif dans le canton de Berne. Notre institution est chapeautée par les trois Eglises nationales bernoises (Eglise évangélique-réformée, Eglise catholique romaine, Eglise catholique chrétienne). Avec le canton, elles financent nos activités. Nous travaillons en partenariat et en complémentarité avec les autorités ainsi qu'avec d'autres organisations et personnes actives dans le domaine de l'asile.

Orientation de base

1. Les garanties en matière de droits humains de la Constitution fédérale ainsi que du droit international (CEDH, Pacte I et II de l'ONU), la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (CGR) et les prises de position des Églises suisses sur l'asile fondent notre action.
2. Nous travaillons à une société solidaire et équitable et prônons l'égalité de traitement de tous les êtres humains, indépendamment du sexe, de la nationalité, de l'appartenance ethnique et sociale et de la religion.
3. Dans notre travail quotidien, nous nous engageons pour le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine des demandeurs d'asile et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Nous nous impliquons pour que les dispositions légales ne soient pas interprétées en leur défaveur.

4. Nous nous engageons pour des conditions de séjour dignes, des procédures équitables dans un Etat de droit et un débat public non discriminatoire.
5. Préserver la dignité intangible de l'être humain signifie pour nous :
 - soutenir les organismes et le personnel d'encadrement actifs dans le domaine de l'asile
 - faciliter l'accès des personnes demandeuses d'asile ou au bénéfice d'une admission provisoire aux ressources disponibles dans les domaines de l'hébergement, du travail, de la santé et de la formation
 - encourager leur autonomie et leur participation aux processus sociétaux
 - les accompagner sur le chemin de l'intégration
 - promouvoir leurs capacités à envisager un retour dans leur pays
 - favoriser l'égalité de traitement, le respect mutuel et la compréhension entre population locale et population migrante.

Prestations

Nos prestations s'adressent aux organismes et au personnel responsables pour les requérant-e-s d'asile et les personnes admises à titre provisoire ainsi qu'aux bénévoles et autres acteurs, dans le canton de Berne.

1. Notre institution est à but non lucratif ; nous gérons nos ressources de manière responsable, selon des principes modernes de gestion.
2. Nous exécutons des mandats pour le compte de la Confédération, du Canton et des institutions qui nous chapeautent. Nous développons nos propres projets et assumons également des mandats de tiers.
3. Notre action s'oriente selon les besoins de nos groupes cibles et de nos client-e-s; elle s'appuie sur les ressources disponibles et la recherche de solutions.
4. Nous travaillons en réseau.
5. Nous veillons à la tradition de bilinguisme et proposons nos prestations dans les deux langues officielles du canton de Berne.

Offres

1. Nous sommes les interlocuteurs des organismes et du personnel actives dans le domaine de l'asile pour toutes les questions liées à la procédure, à l'hébergement, au travail et à la formation, à la santé et à l'intégration. Nous dégageons des pistes d'action.
2. Nous assumons un mandat d'aide au retour pour le compte du canton de Berne, visant à encourager les départs volontaires et autonomes.
3. Nous organisons des modules de formation sur des thèmes liés à l'asile, à la migration et à l'encadrement des personnes dans le domaine de l'asile.

4. Nous informons, coordonnons et mettons en réseau les actrices et les acteurs du domaine de l'asile. Nous favorisons les échanges entre eux.
5. Nous informons et sensibilisons la population aux questions de l'asile et de la migration. Nos offres sont connues et faciles d'accès.
6. Nous développons et menons à bien des projets sur mandat des autorités cantonales ou des Eglises.
7. Nous soutenons et encourageons le bénévolat dans le domaine de l'asile.

Communication et culture d'entreprise

1. Nous communiquons ouvertement, avec professionnalisme et transparence.
2. Notre culture d'entreprise est basée sur le respect mutuel. Nous cherchons activement à résoudre d'éventuels conflits.
3. Nous entretenons le bilinguisme.

Organisation et direction

1. La répartition des tâches, des compétences et des responsabilités est clairement définie.
2. Le style de direction stimule la participation active des collaboratrices et des collaborateurs et l'esprit d'équipe.
3. Nos objectifs professionnels sont définis et nous évaluons régulièrement l'adéquation de notre travail.
4. Nous soutenons la formation continue des collaboratrices et collaborateurs et proposons supervision et intervision.

Berne, le 3 décembre 2003
Adaptions approuvées par la Commission de surveillance de l'OCA :
19 novembre 2008 / 1 mars 2023